

04.05.2018 - 11:51 Uhr

Allianz fait progresser la transition vers une économie à faible émission de carbone avec un paquet de mesures ambitieuses pour le climat

Wallisellen (ots) -

Renonciation, avec effet immédiat, à l'assurance individuelle des centrales et mines à charbon en construction ou déjà existantes / Exclusion des risques liés au charbon d'ici 2040 dans les assurances dommages et accidents ainsi que dans les placements des avoirs des assurés / Adhésion à l'initiative Science Based Target: un engagement en faveur de la mise en place à long terme d'une économie sans émission de CO2

Le groupe Allianz étoffe sa stratégie climatique de façon considérable et s'engage à intervenir activement dans la transition planétaire vers une économie à faible émission de carbone au cours des prochaines décennies. En tant que l'une des premières entreprises d'assurance, Allianz s'est fixé des objectifs à long terme rattachés à l'Accord de Paris sur le climat, qui vise à maintenir le réchauffement planétaire sous les deux degrés Celsius. Les actifs charbonniers du portefeuille dans le cadre de l'assurance et du placement des avoirs des assurés devront être éliminés progressivement d'ici 2040. L'entreprise s'engage en outre à réduire l'empreinte carbone de ses activités commerciales d'ici cette même date, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables dans sa consommation électrique.

Le but déclaré de la stratégie climatique est de garantir l'intégration de l'objectif des deux degrés dans toutes les activités commerciales pertinentes du groupe. Allianz travaille au développement, d'ici la fin de l'année, des méthodes et objectifs sous-jacents en collaboration avec des partenaires issus des domaines des sciences, de la société civile et d'autres entreprises dans le cadre du réseau à but non lucratif de l'initiative Science Based Target. L'approche ESG (Environment Social Governance) adoptée jusqu'ici sera ainsi implacablement poursuivie.

«Le changement climatique comporte d'énormes risques économiques et sociaux. Aujourd'hui déjà, il nuit à des millions de personnes, explique le président du Directoire d'Allianz SE, Oliver Bäte. En notre qualité d'assureur et d'investisseur de premier plan, nous souhaitons faire progresser la transition vers une économie respectueuse du climat.» La communauté internationale a convenu, en 2015, de limiter le réchauffement planétaire à moins de deux degrés Celsius afin d'éviter de graves risques liés au changement climatique. Leader mondial dans le domaine de l'assurance spéciale d'installations de production d'énergie à partir de déchets, Allianz soutient également cette transformation au long cours en finançant des énergies renouvelables.

Pour ce qui est du placement des avoirs des assurés, Allianz s'est donné comme objectif à long terme de structurer de manière climatiquement neutre ses placements négociables dans toutes les branches d'activité à forte intensité de carbone. À cet effet, elle retirera progressivement de son portefeuille les entreprises qui ne seront pas parvenues, au cours des prochaines décennies, à adapter leurs émissions de gaz à effet de serre à l'objectif des deux degrés. La mise en oeuvre de cette mesure repose notamment sur un dialogue actif avec les entreprises et sur l'exigence de fixation d'objectifs à long terme en matière de changement climatique selon les mêmes principes que le système de notation ESG, déjà utilisé pour les entreprises présentant des risques ESG élevés. «Nous sommes convaincus que notre approche va nous permettre de continuer à améliorer durablement le profil de risque et de rendement de notre portefeuille et de renforcer ainsi notre position d'investisseur orienté vers l'avenir», explique Günther Thallinger, responsable des investissements et du concept ESG au sein du Directoire d'Allianz SE. «En tant qu'investisseur axé sur le long terme, nous voulons jouer un rôle, avec nos clients, dans la transition vers une économie respectueuse du climat. Nous entendons par conséquent développer de manière stratégique nos opportunités d'investissement dans les nouvelles technologies.»

En outre, le seuil de la part maximale de charbon des émetteurs de CO2 du secteur énergétique financés par Allianz sera progressivement abaissé de 30 pour cent à zéro par tranche de cinq pour cent d'ici 2040. La valeur seuil se réfère au chiffre d'affaires généré par une entreprise minière par l'extraction du charbon ou à la part d'électricité produite à partir du charbon dans une entreprise énergétique. La prochaine adaptation interviendra dans les cinq années à venir. Allianz renonce également, avec effet immédiat, à investir dans les entreprises énergétiques qui compromettent l'objectif des deux degrés par la construction de grandes centrales à charbon.

En ce qui concerne les assurances dommages et accidents, Allianz renonce, avec effet immédiat, à assurer

individuellement les centrales et mines à charbon en construction ou déjà existantes. Les entreprises qui produisent de l'énergie à partir de diverses sources telles que le charbon, d'autres combustibles fossiles ou des énergies renouvelables seront toujours assurées pour le moment et feront l'objet de vérifications individuelles sur la base de critères de durabilité définis (ESG). L'objectif déclaré d'Allianz est toutefois d'éliminer intégralement les risques liés au carbone dans les affaires d'assurance d'ici 2040. «Nous informerons de manière active nos partenaires industriels sur les conséquences à court terme et les changements stratégiques à long terme et nous travaillerons avec eux pour trouver des solutions adaptées qui nous permettent de tendre, ensemble, vers une économie respectueuse du climat», déclare Chris Fischer Hirs, président du Directoire de l'assureur industriel Allianz Global Corporate and Specialty, une des nombreuses unités du groupe Allianz qui appliqueront les nouvelles directives à l'échelle mondiale.

À propos de l'initiative Science Based Target

L'initiative Science Based Target est une organisation à but non lucratif qui a été lancée notamment par le Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact), le Carbone Disclosure Project et le WWF. Son but est d'aider des entreprises issues de plus de 45 branches différentes dans toutes les régions du monde à se fixer des objectifs de réduction des émissions de CO2 dont il est prouvé qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs climatiques internationaux.

Contact:

Anja Rechenberg

Tel: +49 89 3800 4511, E-Mail: anja.rechenberg@allianz.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100815226> abgerufen werden.